

## GUIDE À L'ÉLABORATION DU PROTOCOLE PÉDAGOGIQUE DE REPRISE DES COURS

MAI 2020

### Orientations

*Vous avez, dans un contexte très particulier, réussi à maintenir un lien éducatif et pédagogique avec vos élèves en faisant preuve d'inventivité et en mobilisant des ressources et outils divers, faisant montre d'une réactivité et d'un engagement qu'il convient de saluer.*

*La réouverture des écoles, à compter du 11 mai, nécessite, dans le cadre des préconisations sanitaires et pédagogiques fixées, organisations et aménagements prenant en compte la diversité des contextes locaux et collaboration avec les partenaires de l'école.*

*Ce guide ne prétend donc pas répondre à l'ensemble des questions que vous pourriez vous poser, mais vise à maintenir une cohérence méthodologique et proposer quelques points de vigilance pour cet exercice inhabituel qui, collectivement, nous incombe de mettre en œuvre.*

*La réussite de cette reprise constitue un enjeu professionnel individuel et collectif ; l'équipe de circonscription reste à votre disposition pour vous accompagner et vous soutenir.*



Audrey LEININGER  
Inspectrice de l'Éducation nationale

### **Précautions sanitaires**

- Le respect du protocole sanitaire constitue à la fois la condition de la réouverture de l'école et la « feuille de route ».
- La définition de la capacité d'accueil est à évaluer, au regard de la possibilité de mise en œuvre du protocole, en concertation avec la municipalité (la jauge de 15 élèves maximum par groupe constitue un seuil optimal).

### **Gestion des espaces**

- Prévoir plusieurs lieux d'entrée et de sortie.
- Définir les chemins de circulation à l'intérieur de l'école (limiter les croisements dans les couloirs et les escaliers dans le respect de la distanciation physique).
- Organiser l'occupation de la cour de récréation de manière à maintenir la distanciation physique.
- Dans la classe, chaque enfant doit maintenir une distance d'au moins 1 mètre avec ses pairs, soit environ 3 à 4m<sup>2</sup> par enfant.

Remarque : Le matériel est individuel ou fait l'objet d'une appropriation individuelle après désinfection.

### **Gestion du temps**

- Si le nombre des élèves attendus est supérieur aux capacités d'accueil, un système d'alternance est défini et organisé (par semaine, par demi-semaine, par jour ou demi-journée), en concertation avec les municipalités.
- Les horaires peuvent être modulés : entrées et sorties différées par groupes, allongement de la pause méridienne si ajout d'un service sur le lieu de restauration.
- Les temps de récréation peuvent être décalés par classe et doivent maintenir la distanciation physique (des temps de récréation en classe sont également envisageables si besoin).
- Planifier le passage aux toilettes pour le lavage des mains.

### **Fréquentation et assiduité**

- Les parents ne souhaitant pas que leurs enfants retournent en classe sont invités à se déclarer auprès du directeur en stipulant la durée de la non-scolarisation (pas « d'école à la carte »). Ces parents doivent se rapprocher des enseignants afin d'obtenir (par envoi numérique de préférence) le travail à réaliser.
- Les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire sont prioritaires, ainsi que les enfants des enseignants et des personnels des écoles.

### **Service des enseignants**

- Le lundi 11 mai 2020 est consacré à une journée de préparation pour les enseignants.
- Les enseignants « vulnérables » ou qui vivent avec une personne « vulnérable » (conjoint, enfant, ...) voient leur service décliné en télétravail. Une attestation médicale est requise et est à envoyer au secrétariat de l'inspection.
- Les enseignants « empêchés » par la non-ouverture du collège où est scolarisé leur enfant (et en l'absence de moyen de garde) voient leur service décliné en télétravail jusqu'à la réouverture des collèges. Un certificat de scolarité est requis et est à envoyer au secrétariat de l'inspection.

### **Répartition pédagogique – Quelques idées ...**

- En fonction des enfants et adultes présents, les directeurs ont toute latitude pour refondre les groupes (dans le respect des capacités d'accueil).
- Il est possible de constituer des groupes en fonction des besoins éducatifs particuliers des élèves.
- Si un enseignant ne reprend pas ses fonctions à l'école (télétravail), on peut imaginer que sa classe soit fusionnée avec celle d'un collègue : l'un prendra en charge la partie présentielle, l'autre la partie distancielle pour l'ensemble des deux classes.
- Si un enseignant ne reprend pas ses fonctions à l'école (télétravail), il est envisageable qu'il réalise un plan de travail transmis à ses élèves en distanciel et à ses élèves présents à l'école qui réaliseront ces activités avec les enseignants les prenant en charge.
- ....